



**LA COGESTION: PROCESSUS INCLUSIF POUR
UNE GESTION DURABLE DES AIRES
PROTEGEES? LES CAS DU PARC NATIONAL DES OISEAUX
DU DJOUDJ AU SENEGAL ET DE LA FORET CLASSEE ET
RESERVE PARTIELLE DE FAUNES DE LA COMOE LERABA
AU BURKINA FASO**

Germana Chiusano

► **To cite this version:**

Germana Chiusano. LA COGESTION: PROCESSUS INCLUSIF POUR UNE GESTION DURABLE DES AIRES PROTEGEES? LES CAS DU PARC NATIONAL DES OISEAUX DU DJOUDJ AU SENEGAL ET DE LA FORET CLASSEE ET RESERVE PARTIELLE DE FAUNES DE LA COMOE LERABA AU BURKINA FASO. Emilie COUDEL, Hubert DEVAUTOUR, Christophe-Toussaint SOULARD, Bernard HUBERT. ISDA 2010, Jun 2010, Montpellier, France. Cirad-Inra-SupAgro, 11 p., 2010. <hal-00525065>

HAL Id: hal-00525065

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00525065>

Submitted on 11 Oct 2010

teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Montpellier – France
28 Juin – 1^{er} Juillet 2010

Innovation et Développement Durable
dans l'Agriculture et l'Agroalimentaire

www.isda2010.net



LA COGESTION: PROCESSUS INCLUSIF POUR UNE GESTION DURABLE DES AIRES PROTEGEES?

LES CAS DU PARC NATIONAL DES OISEAUX DU DJOUDJ AU SENEGAL ET DE LA FORET CLASSEE ET RESERVE PARTIELLE DE FAUNES DE LA COMOE LERABA AU BURKINA FASO

Germana Chiusano

Viale Mattioli 39 – 10125 Torino (Italy)
Dipartimento Interateneo Territorio (DiTEr) – Politecnico e Università degli Studi di Torino
germana.chiusano@polito.it

Abstract — La thématique présentée, qui rentre dans le cadre plus général des politiques pour la conservation de la nature, vise à contribuer aux études qui concernent les pratiques de *co-management* dans les aires protégées de l'Afrique Occidentale.

Mots clés : aires protégées, *co-management*, représentations culturelles de la nature, développement local

INTRODUCTION

À partir des derniers années les politiques environnementales de l'Afrique Occidentale, surtout celles dédiées à la gestion des aires protégées (AP), ressentent des orientations et des stratégies élaborées par le débat international auquel elles adhèrent, même en conservant spécificités étroitement connexes aux nouveaux processus de territorialisation, à ceux de la décolonisation, aux changements climatiques et aux intérêts économiques imposés, par exemple, par les programmes de la coopération internationale. Mais le débat international¹ si d'une partie a contribué à approfondir la réflexion sur le domaine environnemental en ouvrant nouveaux horizons thématiques, de l'autre côté a montré la complexité de la question de la *gouvernance* territorial, aussi en raison de l'ouverture à la

¹ Spécifiquement à partir de la Conférence Internationale de Rio de Janerio (1992).

société civile des "tables décisionnelles". En effets, dans ce scénario persiste un modèle de gestion des ressources naturelles et des aires protégées (AP) typiques de la zone sahéenne, encore lié à l'héritage coloniale francophone soit dans la rigide structure administrative que dans l'approche relationnelle avec les communautés locales qui se trouvent à la périphérie. Sur ce dernier aspect se sont amorcés conflits d'intérêt et de propriété qui ont provoqué rivalités historiques entre qui protège les ressources et qui les utilise. Mais la convergence entre problématiques économiques, sociaux et environnementales ne peut pas remplacer les besoins indispensables de développement de ces communautés à lesquelles est demandé, à travers le nouveau paradigme de la conservation et du développement durable, d'assumer un rôle central dans les stratégies de gestion et protection des écosystèmes. La "gestion-conservation" participative (ou cogestion) suppose, ainsi, une valeur double pour les communautés riveraines: d'une partie de rachat économique à travers lequel récupérer un retour, par exemple, par l'activité écotouristique ou cynégétique; de l'autre de "refondation" à travers laquelle reconstruire une nouvelle identité territoriale grâce à la "permission" d'intervenir sur leur territoire, par le franchissement du conflit historique entre autorités de gestion et autorités traditionnelles (villages).

Dans ce contexte *gouvernance* et gestion des aires protégées se posent comme questions clé par rapport à l'administration des ressources naturelles autour et à l'intérieur des parcs, à la régularisation des pratiques traditionnelles d'exploitation, à la sensibilisation vers les nouvelles politiques "de médiation". Pour comprendre quelles innovations les pratiques inclusives ont introduit dans les modalités de gouvernance du territoire, soit en termes d'accroissement de la durabilité environnementale que de la redistribution des rôles et de reconnaissance des savoirs locaux, ont été sélectionnés deux cas d'étude dans lesquels attention particulière a été réservée à l'étude du *co-management*, c'est à dire à l'implication des communautés riveraines dans les processus de gestion des parcs. Le *Parc National des Oiseaux du Djoudj* (PNOD) au Sénégal et la *Forêt Classée et Réserve Partielle de Faune de la Comoé Léraba* (FCRPF/CL) au Burkina Faso constituent les deux contextes environnementaux privilégiés sur lesquels on a conduit la recherche. Dans la perspective de retrouver plusieurs formes compatibles de gestion conservatrice, les cas du Djoudj et celui de la Comoé Léraba se placent comme exemple emblématiques de *gouvernance* participative, dont le processus de concertation devient l'outil essentiel de prévention des conflits entre autorité de gestion et populations riveraines, mais aussi de gestion durable des ressources naturelles, de conservation des écosystèmes et de rapprochement des différentes formes de représentations de la nature élaborée par les acteurs impliqués.

Les problèmes ouverts, donc, tournent autour d'une analyse de validité des pratiques de *gouvernance* inclusive comme opérations-projet indispensables à préserver l'héritage naturel/culturel des communautés traditionnelles, de sorte que, responsabilisés, puissent prendre en charge la tutelle du "leur territoire", promouvoir actions de développement local et en préserver la biodiversité des écosystèmes. De ce processus il en résulte la complexité des acteurs et des intérêts qui rendent multiforme cette nouvelle "re-territorialisation".

1. LE PARC ORNITHOLOGIQUE DU DJOUDJ ET LA FORÊT CLASSÉE ET RÉSERVE PARTIELLE DE LA COMOÉ LÉRABA

En Afrique Occidentale, comme dans beaucoup des Pvs, l'administration de la plus part des parcs est confiée à un corps paramilitaire, au contrôle central et étatisé, qui empêche aux populations locales, habitants historiques de ces zones, de résider et d'exploiter les ressources naturelles en elles présente. En différents cas c'est vraiment agi d'un réel, et imposé, éloignement des communautés de l'intérieur du parc à sa périphérie. Ces dispositions, malgré la rigidité normative, peuvent être aussi lues comme une sorte de reterritorialisation, résultat des nouvelles mesures de protection environnementale ou d'importantes interventions hydrauliques, comme dans le cas du PNOD.

En effets dans les dernières décennies les politiques pour l'environnement, notamment "protectionniste-conservatives", ont eu le pouvoir de renverser l'ordre naturel des espaces sur lesquels l'homme avait instauré pratiques d'usage et accès centenaires, lieux consacrés aux activités économiques traditionnelles comme celles sacro-religieuses, en rompant, dans ce sens, les équilibres historiques d'une identité territoriale et culturelle liée à l'exploitation spontanée et auto-régularisée des ressources naturelles. C'était une véritable expropriation des territoires "ancestraux", à l'heure actuelle devenus inaccessibles à cause des nouveaux règlements.

Les deux parcs concernés, liés par certaines affinités, sont représentatifs de contextes territoriaux et culturels très différents (voir tableau n.1) ; parmi les différences les plus essentielles: le PNOD est administré par un corps paramilitaire lié à la DPN (*Direction des Parcs Nationaux*) et les 7 villages de la périphérie sont organisés dans un *Comité Intervillageois Communautaire* (CIVC). Par contre la C/L, d'un statut hybride, est cogérée entre une association concessionnaire, l'AGEREF, et les CVD (*Comité Villageoises pour les Développement*), structures opérationnelles et représentatives des 17 villages de la périphérie. À une première comparaison le PNOD, à cause de son histoire « tourmentée » - marquée par conflits et mécontent - représente le cas certainement le plus complexe et moins participatif.

2. MODÈLES DE COGESTION EN COMPARAISON : LE PNOD ET LA FCRPF/CL

Grace à un travail joint entre une recherche théorique et empirique dans cet étude sont émergés des données intéressants qui permettent de mettre au système et en comparaison les expériences de cogestion développées par les deux parcs questionnés. Premièrement les enquêtes soulèvent l'impossibilité d'identifier une forme unique de cogestion en pouvant déterminer des différents types de *gouvernance participative* ; en effets, chaque processus représente un "*co-management case*" (Borrini-Feyerabend, Pimbert, Taghi, Farvar, Kothari, Renard, 2004, pag. 248). À ce propos le tableau n. 1, à travers l'énumération de quelques-uns des aspects qui caractérisent l'organisation administrative présente dans le "système aire protégée", présente la situation actuelle des deux parcs par laquelle on déduit que certaines différences sont reconductibles au parcours historique d'institution. L'expérience de la C/L, par exemple, représente sans doute le cas le plus flexible et ouverte, soutenue par un *iter* d'accompagnement à la création de l'aire protégée acheminé dès le début et par un dispositif de control expressément participatif. Par contre l'expérience du PNOD constitue un cas plus extrême et contradictoire, avec un parcours historique difficile pendant lequel on est arrivé aux procédures de gestion seulement après vingt ans de répression contre les villages de la périphérie, certaines tout à fait décentrés à l'extérieur du parc.

Il s'agit vraiment d'un cas complexe surtout dans la reconstruction de la relation entre les communauté villageoises et les institutions qui cherchent le dialogue car demandé par les conventions formelles établies au niveau international, mais pas parce que s'est présentée une réelle nécessité. Aujourd'hui les incompréhensions sont encore vivant, même dans le processus de rapprochement des acteurs, et malgré les procédures participatives du plan d'aménagement et la création des structures de représentation villageoise, les acteurs ont du mal à retrouver une réelle réconciliation.

Dans le détail on peut observer pour la C/L que les territorialités du "système aire protégée" ont été construites avec les autorités institutionnelles, les organisations internationales et les communautés villageois, alors que pour le PNOD elles continuent à s'imposer comme entités distinctes qui cherchent un partenariat pour agir, en réalité, singulièrement.

*La cogestion: processus inclusif pour une gestion durable des aires protégées
Chiusano G.*

Schéma 1. Comparaison, entre le deux parc, des certaines caractéristiques "à l'heure actuelle" par rapport aux procédures de gestion

CARACTERISTIQUES (situation actuelle a.p.)	PNOD	FCRPF/CL
ANNEE D'INSTITUTION	1971	2001
SURFACE AIRE PROTEGEE (HA)	16.000	125.000
CARACTERISTIQUES	Parc ornithologique national	Réserve de chasse sur laquelle existe une partielle forme de conservation (statu hybride)
CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES	Zone humide, semi-désertique, climat sèche, sols sableux, végétation aride, bassins d'eaux nombreux	Savane arborée, arbustive et herbeuse, forêts claires et couloirs forestiers et arbustives, sols sableux et ferriques, nombreux plans d'eaux
ELEMENTS D'UNICITES DE L'ECOSYSTEME	avifaune (répertoriées 365 espèces des oiseaux)	la biodiversité (répertoriés: 123 espèces de mammifères, 464 oiseaux et 301 espèces végétales)
POPULATION QUI VIVE A LA PERIPHERIE DU PARC	4.706 individus (donnés du 2001)	8.482 individus (donnes du 1997)
SERVICE INSTITUTIONNEL RESPONSABLE DE LA GESTION	Corps forestier paramilitaire	Association concessionnaire (AGEREF)
MODELE DE GOVERNANCE (categ. uicn) ²	B (Co-managed protected areas)	B (Co-managed protected areas)
MODELE DE GESTION ANTECEDENTE	de l'Etat, central, top-down	de l'Etat
ACCES AUX RESSOURCES (population locales)	NO (seulement par permission)	NO (seulement par permission)
PLAN D'AMENAGEMENT	PQGI (1995-2000) PTGI(2000-2003) PAG (2005)	PAGE (2004)
UTILISATION MARP (dans le démarrage des plans d'aménagement)	QUI (à travers l'intervention de l'UICN)	QUI (à travers l'intervention de l'UICN)
ASSOCIATIONS REPRESENTATIVES DES COMMUNAUTES VILLAGEOISES	CIVC	CVD
PARTICIPATION DES COMMUNAUTES VILLAGEOISES AUX ACTIVITES DU PARC	-éco-guide -éco-garde -surveillance -entretien	-guide pour l'activité cynégétique -surveillance -entretien
ACTIVITES GENERATRICES DES REVENUES (pour les populations locales)	-activité touristique	-activité cynégétique (surveillance)
INTERVENTION COOPERATION ET TYPOLOGIE	principale: <i>multilatérale</i> minoritaire: non gouvernemental et décentralisée	principale: <i>multi-bilatérale</i> minoritaire: décentralisée
ACTIVITE ECOTURISTIQUE	Qui, tourisme responsable	Qui, mais très peu, seulement le tourisme de vision
ACTIVITE CYNEGETIQUE	NO à l'intérieur du parc, permis seulement dans la <i>buffer zone</i>	QUI sois à l'intérieur du parc que dans la <i>buffer zone</i> .
PROGRAMME D'EDUCATION ET SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE	QUI	QUI

Source: élaboration de l'auteur

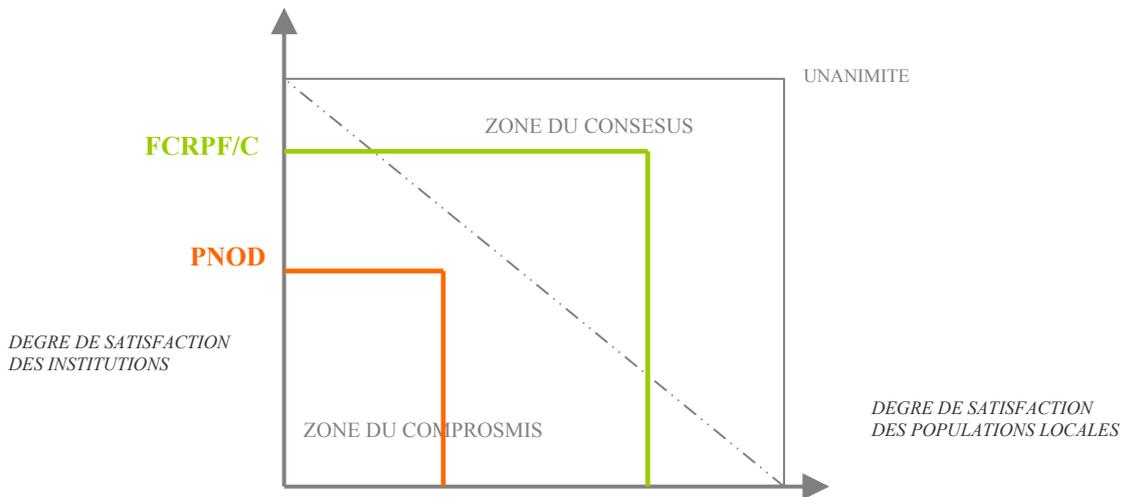
À ce propos le tableau n. 2 suggère une réélaboration-comparaison qualitatives entre les deux AP afin de fournir approfondissements sur les deux modèles de cogestion. A partir de cela on peut déduire une forme de cogestion plus rigide et moins compréhensive dans le cas du PNOD, où le degré de participation des communautés se réduit souvent à un acte de consultation qui implique, d'une manière inégale, les représentants du CIVC et qui se déroule d'une manière discontinue et plutôt hiérarchique.

² Ibidem nota 1

La cogestion: processus inclusif pour une gestion durable des aires protégées
Chiusano G.

Par contre, dans le cas du FCRPF/CL en raison de l'absence d'un corps paramilitaire si présent, les modalités inclusives sont beaucoup plus actives, justifiées par une structure de cogestion plus collaborative et paritaire entre l'AGEREF et les CVD, qui redonne plus de responsabilité décisionnel aux communautés locales à travers un rapport horizontal (voire fig. 3). A ce propos l'illustration n. 4 cherche de représenter la structure de cogestion des deux parcs qui montre comme dans le cas du PNOD résiste une forme de *gouvernance* demi-participative avec un degré de implication encore faible, qui n'a pas encore épuisé les dissymétries de pouvoir entre le corps forestier et les autorités traditionnelles ; et où le niveau inclusif ne satisfait pas encore le degré du *partnership* en raison de laquelle la demande de participation du CIVC souffre encore d'un certain formalisme.

*Figure 1. Représentation du degré de satisfaction de l'implication des acteurs dans le processus de gestion: comparaison entre PNOD et FCRPF/CL*³



Source: élaboration de l'auteur

En plus, le PNOD correspond à un modèle de *co-management* qui a du mal à se consolider non pas dans sa dimension administrative, mais dans l'application pratique où la fracture entre autorité de gestion et autorités traditionnelles, encore vivant, produit discontinuité et tensions, souvent pas manifestés explicitement. Le conflit a lieu, ainsi, dans une sorte de confrontation "idéal" selon une forme, même si indirect, d'antagonisme.

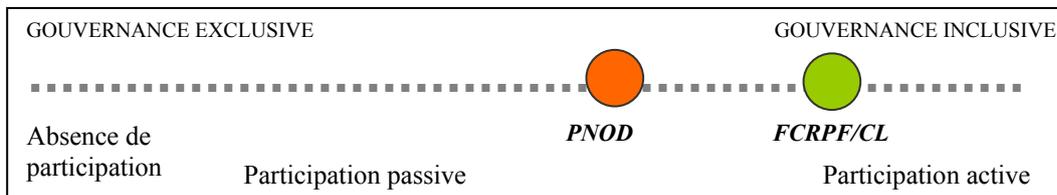
Par contre, pour ce qui concerne la FCRPF/CL, bien que à la tête de la réserve reste la structure centrale de l'AGEREF (qui est dirigée par la Direction régionale du DREF⁴), les dissymétries de pouvoir s'éteignent dans un modèle de gestion tout à fait communautaire, qui redonne l'idée d'une forme de cogestion "circulaire." La hiérarchie laisse la place à un rapport collaboratif et horizontal entre les acteurs qui embrasse le sens de l'action collective et se base sur les principes de l'approche démocratique.

Dans le cas de la FCRPF/CL, donc, le conflit existe surtout dans une dimension plus endogène (principalement entre les villages de la périphérie), mais le modèle de gestion apparaît continu dans le temps, plus homogène dans la structure et dans la subdivision des compétences. La stratégie est orientée au copartage des objectifs, des intérêts et à une consultation active qui se déroule dans une confrontation directe, grâce aussi au fait que le présidente de l'AGEREF est chef de village d'un des 17 villages de la périphérie.

³ Remaniement de l'auteur de Vodoz (1994) et Quattrone (2003).

⁴ Ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts.

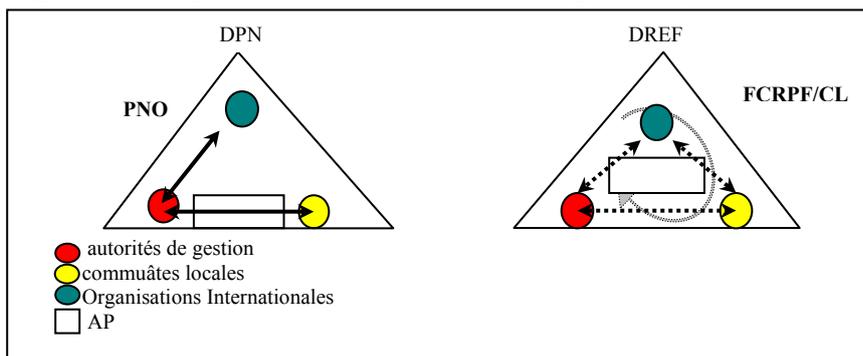
Figure 3. « Mesurage » de participation: comparaison entre PNOD et FCRPF/CL



Source: élaboration de l'auteur

Dans ce contexte est exprimé est important de souligner que le PNOD, comme il est géré par un organisme paramilitaire au contrôle de l'Etat, est encore très hiérarchisé et caractérisé par une position normative plutôt rigide ; au contraire la FCRPF/CL est administré par l'AGEREF avec laquelle les villages de la périphérie ont construit un rapport de confiance et de collaboration, car ils font partie à tous les effets du cadre administratif (grâce au représentants des CVD).

Figure 4. Comparaison entre modèles de cogestion (PNOD e FCRPF/CL)



Source: élaboration de l'auteur

En définitive, est significatif de porter à l'attention quelques considérations sur le rôle "pivot" que la coopération au développement a assumé par rapport au processus de cogestion des deux parcs, en montrant comme en certains cas elle puisse assumer un rôle central, dans des autres plus "accessoire" ou de toute façon stratégique. Dans le cas de la Réserve de la FCRPF/CL, par exemple, les projets de coopération (surtout ceux multi-bilatéraux) ont assumé des procédures effectivement inclusives soit dans les modalités que dans les résultats. À la rigueur nationale s'est progressivement substitué une approche collective qui proposait une gestion communautaire déjà depuis ses premières phases et avant même l'institution de l'AP, plus attentive aux besoins des villages, grâce aussi à l'intervention jointe de la coopération internationale (en particulier du projet GEPRENAF et du programme PAGEN) et des gouvernements. Dans le cas du PNOD, par contre, la coopération a représenté une modalité stratégique à travers laquelle garantir à la communauté villageois « sa propre » place d'autonomie et leur reconnaître un rôle dans la gestion de l'AP. La communauté de la périphérie, donc, ne voit pas seulement dans les bailleurs de fonds une source potentielle de financement direct, mais aussi un escamotage à travers lequel se placer en "au premier plan", affirmer sa propre territorialité, faire reconnaître son autorité aux institutions et bénéficier *en primis* des projets de développement local. Essentiellement un moyen pour racheter l'image marginale que les premiers processus de gestion, même si inclusives, ont leur attribué ; donc être à tous les effets protagonistes et responsables du leur développement grâce à l'administration et la supervision des activités du projet. En

conclusion, dans les deux les cas, on constate que la recherche d'un appui extérieur représente pas seulement une occasion de nouer des partenariats en dehors de la AP, mais aussi une forme de pouvoir qui rend visible leurs actions et à qui est sous-tendue la volonté de réaffirmer leur identité collective.

3. OBSERVATIONS CONCLUSIVES

Bien que des approches inclusives ont abouti, en différentes expériences pratiques, à des résultats importants et continus, existe cependant une littérature qui se pose d'une manière critique par rapport à une perception trop positive de la participation.

En se rapportant aux deux études de cas on essaye de présenter quelques-uns des aspects qui mettent en évidence résultats significatifs à côté de celles qui jettent quelque doute sur la vision qui voit dans ces approches une "panacée décisive."

Au début on part par la vision positive: les résultats de différentes expériences de cogestion montrent comme les pratiques inclusives peuvent constituer une occasion à travers laquelle renforcer et valoriser dynamiques d'enracinement/ancrage au territoire, et délayer les dissymétries de pouvoir entre les acteurs - par exemple - par l'aménagement territorial. Ce dernier se pose comme outil en mesure de jouer le rôle de médiateur entre l'exigence de réglementer les pratiques de conservation et la nécessité de mettre les différents acteurs en condition de dialogue et de consultation, visant à trouver une coalition.

À cet égard, l'utilisation par les autorités du plan d'aménagement peut aussi être interprété comme une stratégie, donc pas seulement comme un moyen pour répondre aux besoins réels. Le plan d'aménagement, effectivement, devient aussi un outil capable de faire communiquer le pouvoir de la légalité (institutions) avec celui de la légitimité (villages). En autres mots un "acte de négociation" qui relance un accord entre les différents acteurs pour une protection des écosystèmes plus efficace dans laquelle convergent les efforts des villages en faveur d'une attribution des activités génératrices de revenu. Dans le PNOD, comme dans la C/L, le plan de gestion associé à l'usage d'approches participatives semble avoir acheminé un processus de "nivelage" des dissymétries de pouvoir et, indirectement, des dynamiques conflictuelles, au bénéfice d'un rapprochement entre les intérêts et les objectifs de toutes les acteurs concernés. Cela a aussi amène vers un rapprochement des représentations de la nature en tant que expression des pouvoirs opposés: celui de la légalité contre celui de la légitimité. Mais le fait même que le CICV du PNOD soit autorisé à s'asseoir à la même "table décisionnelle" des institutions, ainsi que les CVD du C/L participent formellement à la formulation des plans et de projets de la réserve, a progressivement responsabilisé les communautés de la périphérie en acheminant des processus d'*empowerment*.

Ce processus a été fait à travers la prise en charge, directe et autonome, de certaines activités génératrices de revenu (écotourisme et chasse) et l'adoption de nouvelles dispositions comportementales pour la conservation de la biodiversité. Pour cela l'agrandissement des "tables décisionnelles" a signifié: la reconnaissance de l'autorité à influencer les processus décisionnels d'une côté, et la concession d'une "place de pouvoir" qui trouve dans au niveau local force et consolidation de l'autre.

C'est ainsi que la nouvelle appropriation territorial acquiert la valeur de l'acte qui renverse la logique institutionnelle du pouvoir *top-down* et que, à travers modalités de gestion participatives, mène à une consultation collective des parties prenantes (Quattrone, 2003). Le transfert d'autorité et de responsabilité aux communautés autochtones redéfinit pas seulement le pouvoir central de l'État pour le redistribuer et partager avec les Collectivités locales, mais il reconnaît aussi l'importance d'une gestion du territoire qui se construit et prédispose avant tout dans le niveau local, à travers un processus *bottom-up*.

En effet, la gestion d'une aire protégée soulève également la question de la segmentation du pouvoir entre les acteurs, considérées comme expression des différentes autorités que reflètent visions et exploitations du territoire différentes.

Dans ce sens, le recours pour les deux parcs au plan d'aménagement et la modalité participative avec laquelle a été proposé se sont révélés mesures positives et constructives. Le plan d'aménagement a été utilisé pas seulement comme outil d'organisation de l'AP, mais aussi comme trait d'union entre attentes et principes opposés. Ces derniers, harmonisés par l'application d'une procédure qui contestait telle diversité grâce à son orientation intégrée et démocratique, ont permis de trouver et de s'entendre sur un modèle de régulation du même territoire unique pour réduire sa diversité et sa fragmentation.

A travers l'analyse empirique, toutefois, sur l'application des approches participatives sont aussi émergés des points critiques, y compris la nature exogène de ces méthodes. Touchant presque le paradoxe les méthodes inclusives, tout en suggérant une vision *bottom-up* à la gestion des ressources naturelles, sont en réalité au dehors du contexte local et imposées "d'en haut" par les autorités. Regardons, par exemple, le processus de cogestion du PNOD acheminé sur la poussé d'un débat international et stimulé par les principes affirmés à partir de la Conférence de Rio; ou encore le parc de la C/L que, même avec l'intervention de deux projets consécutifs de coopération multi-bilatéral, a institué la réserve et formulé un plan d'aménagement. À ce moment on peu se demander si, en quelques cas, les approches de *co-management* ne remplacent pas la énième tentative *top down* de calmer et satisfaire les attentes des communautés locales. Par exemple en intimant à une sorte de "compromis" qui ni répond ni respecte effectivement tous les intérêts des parties prenantes, mais qui peut se transformer en procédures plus formelles que réelles.

La reconnaissance de la participation démocratique aux "tables décisionnelles" ne constitue pas une solution nécessairement satisfaisante ou suffisante, au moins pas dans la mesure dans laquelle ne peut pas ramener les conditions de subsistance, dont les communautés locales bénéficiaient avant l'institution de l'AP, au "état originaire". La médiation, donc, risque de reproduire un processus ascendant guidé uniquement par la composante des acteurs plus fort, en confirmant asymétries de pouvoir de plus en plus accentuées.

Dans ce dernier cas on peu reconnaître le parcours historique du PNOD que, après vingt ans de répression à travers celui qui a été défini "la politique du bâton et de la carotte", n'a pas trouvé une pleine résolution du conflit dans le démarrage d'une forme de gouvernance, même si de plus en plus participative.

L'expropriation "de" et "du" territoire d'appartenance avec la négation de l'exploitation des ressources naturelles sont des actes inadmissibles. Comme affirment certaines villageoises : seulement une forme de *gouvernance* confié complètement aux communautés locales peut récompenser ce qui ont perdu. Une privation à laquelle viennent associés des valeurs identitaires, de fondation, de légitimité quotidiennement célébrés dans une relation directe homme-nature.

En conclusion on peut encore remarquer un autre aspect lié au processus de cogestion: la satisfaction des attentes et des attentes inattendues. Existente, en effets, deux "visages" dans les pratiques inclusives qui se distinguent entre : celui qui est prévu *de jure* et celui qui *de facto* se réalise après (Borrini-Feyerabend, 1997). Cette considération constitue l'une des raisons les plus importantes pour lesquels ce qui est prévu au début du processus ne peut pas toujours correspondre à ce que se réalise après. Dans le passage du local au supra-local le processus parfois délaye sa force initiale et les principes participatifs dont il est fort. Parfois il arrive à destination diluée et affaibli, en infirmant l'efficacité de tout *l'iter*. Même pour obvier à ce type de problématique a été récemment établie, dans la gestion du personnel du PNOD, une figure novatrice : *l'Adjoint au conservateur Chargé de le Périphérie*, qui est responsable de la médiation des relations entre institutions et villages afin de faire respecter les droits et les intérêts de deux.

En marge de ça, mais pas moins importants, persistent des autres aspects souvent négligés pendant l'application des méthodes inclusives dans la gestion des AP, par exemple le risque de renforcer la puissance de certaines élites locales qui profitent de *l'iter* participatif pour consolider son rôle dans la communauté; le négliger la stratification sociale des groupes d'intérêt considérés comme un *unicum* homogène; ou encore la recherche de l'appui de la

coopération internationale qui, à la place de l'application de méthodes participatives dans les projets, assure l'approbation/exécution d'autres projets.

Dan ce sens, les approches de gestion inclusives risquent de devenir des processus instrumentaux à la réalisation des objectifs supra-locaux. Pourtant, malgré les critiques, il faut reconnaître aux dispositifs de *co-mangement* la capacité d'avoir acheminé de la part des communautés locales, comme dans le cas du PNOD et de la CL, une transformation dressée vers l'"appropriation" de la conservation, qui symbolise l'effort de surmonter les logiques de "territorialisation antagonistes".

L'appropriation de la conservation, donc, présente plusieurs significations pour les villages: l'acceptation de l'AP avec ses restrictions, la compréhension qui peut apporter avantages et pas seulement sacrifices ou responsabilités, l'entrée officielle dans le "système aire protégée" et la construction d'une seule stratégie partagée.

La solution au conflit "concertée" entre le pouvoir de la légalité et celui de la légitimité sanctionne, ainsi, le passage "d'un modèle de conservation acritique à celui d'une conservation dynamique" (Mangano, 2007, pag. 33), où le but crucial devient incorporer le plus possible la légitimité dans le pouvoir institutionnel, donc "régulariser la légitimité."

REFERENCES

ANDERSON D. & GROVE. R. (eds.), 1987, *Conservation in Africa: People, Policies and Practice*, Cambridge, Cambridge University Press.

ANDRÉ Y., 1988, *Enseigner les représentations spatiales*, Paris, Anthropos.

BA C. T., DIOP M. S., DIOUF M., USENGUMUREMYI J.C., 2001, *Etude de la dynamique des populations aviaire du Parc National des Oiseaux de Djoudj et de ses zones humides satellitaires (Gueumbeul et Ndiavel) - Rapport de missions effectuées en novembre et décembre*, Dakar, draft.

BERKES F., COLDING J., FOLKE C., 2003, *Navigating Social-Ecological Systems, Building Resilience for Complexity and Change*, Cambridge, Cambridge University Press.

BORRINI-FEYERABEND G., 2007, *Paper for Summit on the UICN categories in Andalusia*, Governance paper, Spain, draft.

BORRINI-FEYERABEND G., PIMBERT M., TAGHI FARVAR M., KOTHARI, RENARD Y., 2004, *Sharing power: Learning by Doing in Co-management of Natural Resources throughout the World*, IIED and IUCN/CEESP/CMWG, Tehran, Cenesta.

BOUTINOT L., DIOUF C. N., 2006, « Quand certaines approches participatives engendrent des formes ambiguës de mobilisation de la société civile: quelques exemples à propos de la gestion des ressources naturelles au Sénégal », in *L'Etat et la gestion locale durable des forêts en Afrique francophone et à Madagascar*, Paris, L'Harmattan.

CALANDRA L. M., 2001, « Politiche conservative e conflitti ambientali nella geografia del colonialismo: l'esperienza dell'Africa Occidentale Francese », in P. FAGGI, A. TURCO (a cura), *Conflitti ambientali. Genesi, sviluppo, gestione*, Milano, Unicopli, p. 157-158.

CHAMBERS R., 1994, « The origins and practice of participatory Rural Appraisal », *World Development*, n. 22, pp. 953-969.

La cogestion: processus inclusif pour une gestion durable des aires protégées
Chiusano G.

- DE MARCHI M., 2004, *I conflitti ambientali come ambienti di apprendimento*, Padova, CLEUP Editrice.
- DIRECTION DES PARCS NATIONAUX DU SENEGAL, 2005, *Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc National des Oiseaux du Djoudj (PNOD) et de sa périphérie*, Dakar.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE, SECRETARIAT GENERAL, DIRECTION GENERALE DES EAUX ET FORETS, 2002, *Guide Méthodologique d'Aménagement de Forêts au Burkina Faso*, Ouagadougou.
- MURPHREE M., 1996, «Approaches to community conservation », in *African wildlife policy consultation. Final report*, London, Overseas Development Administration, pp. 155-188.
- OSTROM E., DIETZ T., DOLŠAK N., STERN P.C., STONICH S., WEBER E.U. (eds.), 2002, *The Drama of the Commons*, Washington D.C, National Academy Press.
- OUEDRAOGO D., 2003, « Utilisation des ressources naturelles comme facteur de production: problématique des externalités et de la valorisation des actifs naturels », *Kibaar*, n. 6, Bulletin d'information du Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest, pp. 27-29.
- ØBERG J., 1994, *Conflicts – What we should have learnt in school. A small guide*, Paper presented at 2nd IUPIP Academic Years: « People's diplomacy and women's contribution to peaceful settlement of Conflicts », August 22 – September 9/1994, International University of People Institution for Peace, Italy.
- PIMBERT M., PRETTY J. N., 1995, *Parks, people and professional: putting participation into protected area management*, Genève, UNRISD/IIED7WWF.
- TAHOUX TOUAO M., 1998, « Réhabilitation et sauvegarde des forêts et bois sacrés pour la conservation de la biodiversité et le développement durable. L'exemple de la Cote d'Ivoire », in WANGARI E., *Les aires et sites sacrés en Afrique: leur importance dans la conservation de l'environnement*, UNESCO-Dakar.
- TURCO A., 2002, *Africa subsahariana. Cultura, società, territorio*, Milano, Edizioni Unicopli.
- UICN, RZHS, 1998, *Typologie et problématique environnemental des zones humides de la rive gauche du bassin du Sénégal*, Dakar.
- UNEP, WCMC, WCPA, IUCN, 2004, *World Database on Protected Areas*, draft.